

Lundi 16 mars 2020

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

IMPORTANT

Adaptation des services de la Ville et de l'Agglomération

Face à l'évolution de la pandémie Covid-19 et sans attendre les déclarations du président de la République, Gil Avérous, Maire de Châteauroux et Président de Châteauroux Métropole a validé les mesures suivantes, applicables au sein de la Ville et de l'Agglomération à compter du mardi 17 mars et jusqu'à nouvel ordre :

Tous les sites de la collectivité sont fermés

Par principe, tous les sites de la collectivité sont dorénavant fermés au public. L'hôtel de ville, le Centre technique municipal, le Centre horticole, la Police municipale, le Centre de supervision urbain, restent accessibles uniquement aux agents ayant à y travailler.

Ne restent ouverts au public que les lieux d'accueil des enfants du personnel soignant (sept sites pour les enfants de 3 à 16 ans, une crèche).

Une permanence d'activité présentielle est maintenue pour les services suivants :

- État-civil - Domaine funéraire.
- Accueil téléphonique / Courrier.
- Restauration collective (essentiellement pour la livraison de repas dans le cadre du portage à domicile).
- Garage auto (pour les bennes à ordures ménagères en particulier).
- Entretien ménager (en particulier pour les sites d'accueil des enfants).
- Accueil enfants (périscolaire et crèches) pour les enfants des personnels de santé.
- Collecte des déchets.
- Propreté urbaine.
- Production horticole.
- Police municipale / CSU.

Une rotation est organisée entre agents relevant de ces services ou pouvant être affectés temporairement sur ces missions pour garantir la continuité de l'activité. Cette liste est susceptible d'évoluer en fonction des circonstances.

Tous les autres agents sont invités à rester chez eux :

CONTACT PRESSE

Alexis Rousseau-Jouhennet

alexis.rousseau-jouhennet@chateauroux-metropole.fr

02 54 08 35 40

www.chateauroux-metropole.fr

Dans la mesure du possible, du matériel informatique portable est mis à disposition des agents en ayant besoin. Les autres agents sont invités à travailler sur leur matériel informatique personnel après y avoir transféré les fichiers dont ils pourraient avoir besoin.

Les agents confinés à domicile doivent télétravailler dans toute la mesure du possible, selon les indications de leur directeur. Ils restent dans tous les cas joignables en permanence pour pouvoir répondre aux questions, si nécessaire se déplacer sur sites afin d'y résoudre un problème ou remplir une mission particulière.

Il est demandé à chaque agent télétravaillant de tenir une comptabilité détaillée des heures effectuées, en lien avec son directeur. Pour autant, cette exigence n'a pas d'incidence financière.

La paie du mois d'avril sera basée uniquement sur les éléments de rémunération indiciaire et le régime indemnitaire. La régularisation interviendra après la crise. Tout agent tombant malade pendant cette période de confinement doit prévenir son responsable hiérarchique et la Médecine préventive.

L'organisation (chaîne de commandement) de la collectivité reste inchangée.

L'astreinte est maintenue ; pendant les heures de service, les responsables et interlocuteurs habituels assument leurs missions.

S'agissant du CCAS :

Le présentiel des agents concernera les services de livraison des repas à domicile et de téléassistance, et les établissements pour personnes âgées, jeunes travailleurs et gens du voyage qui resteront ouverts.

Ce dispositif peut être amené à évoluer, nous vous tiendrons informés.

Votre contact direct

Alexis Rousseau-Jouhennet

Directeur de la Communication

06 37 84 04 54 – alexis.rousseau-jouhennet@chateauroux-metropole.fr

CONTACT PRESSE

Alexis Rousseau-Jouhennet

alexis.rousseau-jouhennet@chateauroux-metropole.fr

02 54 08 35 40

www.chateauroux-metropole.fr